

PROCES-VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30 MARS 2026

Convoqué le 24 mars 2026, le Conseil Communautaire d'Haut Pays du Velay communauté s'est réuni en séance publique à Montfaucon-en-Velay (Salle Renaissance - siège communautaire), le lundi 30 mars 2026 à 20h00 sous les présidences de M. Bernard SOUVIGNET (Président sortant – doyen d'âge) et M. Pierre DURIEUX (Président nouvellement élu).

.....
Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, JACQUIOT Maxime, MARCON Pierrick, SABY François-Régis, RUEL Pascal, SANIEL Alain, JURY Gilles, DIGONNET Marc, SOUVIGNET Bernard, VACHER Claude, CLUZEL Mickaël, CHAPUIS Camille, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, RASCLE Bruno et Mmes BRUYERE Maud, DREVET Hélène, LIMAIEM Wahiba, MARCON Catherine, VALLA Sophie, PATOUILLARD Marie-Christine, SOUTRENON Maryline, VALLET Pascale et BARRALLON Nicole.

Excusé : Néant

Absents : Néant

Pouvoirs : Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. POINAS J-M.

.....
M. SOUVIGNET (Président sortant et doyen d'âge) souhaite la bienvenue à toute l'assemblée. Il explique qu'il y a 16 nouveaux élus sur 27. Il remercie le public présent dans la salle. Il souhaite commencer par un petit préambule avant d'ouvrir la séance.

APPEL DES PRESENTS

M. SOUVIGNET (Président sortant et doyen d'âge) fait procéder à l'appel des conseillers communautaires présents lors de cette séance du Conseil Communautaire et constate que le quorum est atteint (26 présents + 1 pouvoir).

SECRETAIRE DE SEANCE

M. SOUVIGNET (Président sortant et doyen d'âge) précise qu'il convient pour le Conseil Communautaire de désigner le secrétaire de la présente séance du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire désigne M. François-Régis SABY comme secrétaire de séance (décision unanime).

ELECTION DU PRESIDENT

M. SOUVIGNET (Président sortant et doyen d'âge) propose que les deux élus les plus jeunes soient désignés assesseurs pour les élections à venir, soit Maxime JACQUIOT et Camille CHAPUIS.

Le Conseil Communautaire approuve la désignation de ces deux assesseurs (décision unanime).

M. SOUVIGNET (Président sortant et doyen d'âge) expose les modalités du scrutin de l'élection du Président de la collectivité, puis invite les membres de l'assemblée à se porter candidats à la présidence de la Communauté de Communes.

M. Pierre DURIEUX est le seul à se déclarer candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret, à l'issue duquel M. Pierre DURIEUX est élu à l'unanimité, avec 24 voix pour, 2 bulletins blancs et 1 bulletin nul.

Le Conseil Communautaire désigne M. Pierre DURIEUX Président de la Communauté de Commune et l'installe immédiatement dans ses fonctions (décision unanime).

Prenant la parole en qualité de Président nouvellement élu, M. DURIEUX remercie l'assemblée de sa confiance. Il exprime sa volonté d'exercer ses fonctions dans un esprit d'unité et au service des habitants. L'écoute des administrés et le travail collaboratif avec les services seront des priorités.

Il salue le travail accompli par M. Bernard SOUVIGNET ainsi que par ses prédécesseurs, et affirme son souhait de s'inscrire dans la continuité du plan de mandat initié en 2020. Il souligne l'importance d'un travail collégial pour établir le nouveau plan de mandat, associant les Vice-Présidents et les commissions, avant toute décision soumise au Conseil Communautaire.

Il définit ses priorités : en premier lieu, le développement économique, avec une attention particulière portée aux zones d'activités, au commerce, à l'artisanat, à l'agriculture et à la forêt ; en second lieu, une approche centrée sur l'humain, fondée sur le dialogue, le respect mutuel et l'esprit d'équipe.

M. DURIEUX conclut en adressant ses vœux de réussite à l'ensemble des élus communautaires, des Maires et des services, avec l'ambition de faire avancer les huit Communes du territoire de manière solidaire et sans distinction.

NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

M. le Président rappelle les dispositions du cadre commun régissant le nombre maximum de Vice-Président, lequel prévoit six Vice-Présidents pour l'échelle intercommunale HPVc. Il propose toutefois de porter ce nombre à sept de manière dérogatoire, afin de garantir la représentation de chacune des huit Communes au sein du Bureau des Maires.

Par ailleurs, il exprime le souhait que les Maires siègent de droit au Bureau, dans un souci de fluidité et d'efficacité dans la prise de décisions.

Le Conseil Communautaire fixe le nombre de Vice-Présidents à 7 (décision unanime).

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

M. le Président ouvre la séquence des votes pour l'élection des sept Vice-Présidents.

- ✚ Pour le poste de 1^{er} Vice-Président, il propose la candidature de M. Bernard SOUVIGNET. Aucune autre candidature ne se manifestant, il est procédé au vote à bulletin secret.

M. Bernard SOUVIGNET est élu 1^{er} Vice-Président à la majorité absolue, avec 25 voix pour, 1 bulletin blanc et 1 bulletin nul.

Le Conseil Communautaire désigne M. Bernard SOUVIGNET comme 1^{er} Vice-Président, qui est immédiatement installé dans ses fonctions (décision unanime).

M. le Président liste les délégations qu'il souhaite lui attribuer : agriculture / ordures ménagères / santé (maisons de santé – sport-santé).

- ✚ Pour le poste de 2^{ème} Vice-Président, il propose la candidature de M. Jean-Pierre SANTY. Aucune autre candidature ne se manifestant, il est procédé au vote à bulletin secret.

M. Jean-Pierre SANTY est élu 2^{ème} Vice-Président à la majorité absolue, avec 26 voix pour et 1 bulletin blanc.

Le Conseil Communautaire désigne M. Jean-Pierre SANTY comme 2^{ème} Vice-Président, qui est immédiatement installé dans ses fonctions (décision unanime).

M. le Président liste les délégations qu'il souhaite lui attribuer : commerce / emploi - mission locale / tourisme (office de tourisme, voie verte, train touristique, gîtes, randonnée, projets touristiques...) / mobilités / urbanisme (ADS-PLU-SCOT) / communication.

M. SANTY remercie l'assemblée et particulièrement Bernard SOUVIGNET pour sa confiance. Ce mandat s'inscrit dans la continuité et il faudra se poser des questions sur l'avenir de notre Communauté de Communes. Il pense qu'il vaut mieux se saisir des dossiers que de les subir.

- ✚ Pour le poste de 3^{ème} Vice-Président, il propose la candidature de M. Gilles JURY. Aucune autre candidature ne se manifestant, il est procédé au vote à bulletin secret.

M. Gilles JURY est élu 3^{ème} Vice-Président à la majorité absolue, avec 25 voix pour et 2 bulletins blancs.

Le Conseil Communautaire désigne M. Gilles JURY comme 3^{ème} Vice-Président, qui est immédiatement installé dans ses fonctions (décision unanime).

M. le Président liste les délégations qu'il souhaite lui attribuer : entretien et travaux dans les bâtiments et aménagements intercommunaux / voirie / matériels techniques / accessibilité / éclairage public / assainissement – gestion des eaux pluviales urbaines.

M. JURY remercie l'assemblée et particulièrement Bernard SOUVIGNET pour sa confiance tout au long du mandat. Il félicite Pierre DURIEUX pour son élection et réaffirme qu'il sera présent à ses côtés pour faire avancer la Communauté de Communes.

- ✚ Pour le poste de 4^{ème} Vice-Président, il propose la candidature de M. Jean-Michel POINAS. Aucune autre candidature ne se manifestant, il est procédé au vote à bulletin secret.

M. Jean-Michel POINAS est élu 4^{ème} Vice-Président à la majorité absolue, avec 26 voix pour et 1 bulletin blanc.

Le Conseil Communautaire désigne M. Jean-Michel POINAS comme 4^{ème} Vice-Président, qui est immédiatement installé dans ses fonctions (décision unanime).

M. le Président liste les délégations qu'il souhaite lui attribuer : petite enfance (crèches et relais petite enfance) / jeunesse (centres de loisirs – périscolaire – conseil communautaire des jeunes) / parentalité / écoles-collège (ramassage scolaire, voyages scolaires...) / solidarités (portage de repas à domicile – banque alimentaire – associations).

M. POINAS remercie les élus et souhaite continuer à œuvrer pour les services enfance-jeunesse en lien avec les usagers, sujet qui lui tient à cœur. Il remercie Bernard SOUVIGNET grâce à qui il a beaucoup appris et grandi sous ces 2 mandats.

✚ Pour le poste de 5^{ème} Vice-Président, il propose la candidature de M. Gilles CIBERT.

Aucune autre candidature ne se manifestant, il est procédé au vote à bulletin secret.

M. Gilles CIBERT est élu 5^{ème} Vice-Président à la majorité absolue, avec 25 voix pour, 1 bulletin blanc et 1 bulletin nul.

Le Conseil Communautaire désigne M. Gilles CIBERT comme 5^{ème} Vice-Président, qui est immédiatement installé dans ses fonctions (décision unanime).

M. le Président liste les délégations qu'il souhaite lui attribuer : forêt / environnement (GEMAPI – rénovation énergétique – énergies renouvelables – PCAET – COT – économie circulaire) / sécurité (risques majeurs : inondations, incendies... – PICS).

M. CIBERT remercie pour leur confiance le Président actuel et le précédent, et indique qu'il est ravi de pouvoir participer au développement et à l'attractivité du territoire.

✚ Pour le poste de 6^{ème} Vice-Président, il propose la candidature de M. François-Régis SABY. Aucune autre candidature ne se manifestant, il est procédé au vote à bulletin secret.

M. François-Régis SABY est élu 6^{ème} Vice-Président à la majorité absolue, avec 24 voix pour, 2 bulletins blancs et 1 bulletin nul.

Le Conseil Communautaire désigne M. François-Régis SABY comme 6^{ème} Vice-Président, qui est immédiatement installé dans ses fonctions (décision unanime).

M. le Président liste les délégations qu'il souhaite lui attribuer : sécurité (SDIS – vidéoprotection – CISPD) / informatique – numérique – système d'informations géographiques / téléphonie fixe et mobile / internet.

M. SABY dit qu'il va faire de son mieux pour faire avancer la Communauté de Communes malgré le fait qu'il travaille à côté. Il souhaite une belle réussite à Pierre DURIEUX pour la Présidence de la Communauté de Communes. Il remercie Bernard SOUVIGNET pour son aide lors du précédent mandat.

✚ Pour le poste de 7^{ème} Vice-Président, il propose la candidature de Mme Maryline SOUTRENON. Aucune autre candidature ne se manifestant, il est procédé au vote à bulletin secret.

Mme Maryline SOUTRENON est élue 7^{ème} Vice-Présidente à la majorité absolue, avec 25 voix pour et 2 bulletins blancs.

Le Conseil Communautaire désigne Mme Maryline SOUTRENON comme 7^{ème} Vice-Présidente, qui est immédiatement installée dans ses fonctions (décision unanime).

M. le Président liste les délégations qu'il souhaite lui attribuer : culture : musique (école de musique et interventions musicales en milieu scolaire) / saison culturelle / EAC / bibliothèques / patrimoine.

M. SOUTRENON remercie l'assemblée pour la confiance dans le vote, félicite Pierre DURIEUX pour son élection et souhaite que l'esprit d'équipe entre les élus perdure.

ELECTION DU BUREAU

M. le Président propose de procéder à l'élection du Bureau de la Communauté de Communes, en désignant le Président et les 7 Vice-Présidents.

Le Conseil Communautaire approuve la composition du Bureau : Président et 7 Vice-Présidents (décision unanime).

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

M. le Président explique qu'il convient de procéder à la lecture de la charte de l'élu local. Il propose que chaque élu puisse lire une phrase de cette charte. Il est procédé à la lecture de la totalité de la charte. Le document est également distribué à chaque élu communautaire.

Le Conseil Communautaire prend note de la lecture de la charte de l'élu local (décision unanime).

INDEMNITES DE FONCTION

M. le Président explique qu'il convient de procéder à la validation des indemnités de fonction à verser aux membres de l'exécutif de la collectivité. Dans la limite d'un plafond légal. Il propose d'appliquer les montants suivants :

<u>Elus</u>	<u>Pourcentage</u>	<u>Montant brut</u>
Président	100%	1 695.59 €
VP – catégorie 1 (4 VP : Santy, Poinas, Cibert et Jury)	95.00%	644.33 € x 4 = 2 577.32 €
VP – catégorie 2 (3 VP : Saby, Souvignet et Soutrenon)	73.33%	497.37 € x 3 = 1 492.11 €
<u>TOTAL</u>	x	<u>5 765.02 €</u>

Le Conseil Communautaire approuve le montant des indemnités de fonction à verser aux membres de l'exécutif de la collectivité (décision unanime).

APPROBATION PROCES-VERBAL

M. le Président explique qu'il convient d'approuver le procès-verbal du Conseil Communautaire du 9 mars 2026.

M. SOUVIGNET s'étonne que les nouveaux élus puissent se prononcer sur le procès-verbal d'une réunion où ils ne siégeaient pas. Il est répondu que c'est ce que la loi impose.

M. le Président demande s'il y a des remarques sur ce procès-verbal.

Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal du Conseil du 9 mars 2026 (décision unanime – Abstentions : Camille CHAPUIS, Pascale VALLET, Mickaël CLUZEL, Alain SANIEL, Marc DIGONNET, Maud BRUYERE, Nicole BARRALLON, Bruno RASCLE, Claude VACHER, Marie-Christine PATOUILLARD, Pierrick MARCON, Wahiba LIMAÏEM).

M. le Président clôture la séance à 22h15.

Le Président,
Pierre DURIEUX,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Durieux', written in a cursive style.

Le Secrétaire de Séance,
François-Régis SABY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Saby', written in a cursive style.